

Compte-rendu de la séance du 26 octobre 2012

L'an deux mil douze et le vingt-six octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Franck GUREGHIAN, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de M Michel MULLER et de Mme Catherine DELAPLACE et de Mlle Marianne NICOLAS, absents et de M Camille BŒUF, excusé.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Mme Annie-Paule VAUDE a été nommée secrétaire.

N°039 : Modification des statuts du SIEM :

Monsieur le Maire expose que suite à son déménagement, le SIEM doit modifier l'article 8 de ses statuts nommé "siège du syndicat".

Lecture est faite des nouveaux statuts du SIEM et notamment son article 8.

Vu l'exposé de M le Maire,

Vu la lecture des statuts,

Considérant que la modification des statuts est nécessaire,

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SIEM et notamment son article 8 "siège du syndicat".

N°040 : Création d'une commission d'appel d'offres. Annule et remplace la délibération n°035 :

Conformément article 22 du code des marchés publics, sont élus au sein de la commission d'appel d'offres :

M Franck GUREGHIAN, Président

Mme Elisabeth BAUDESSON, Mme Valérie FROMENT, M Samuel COCHARD et M Michel OUDINOT, membres titulaires.

N°041 : Vote du budget "lotissement de la Gare" et lancement des appels d'offres :

Suite à l'exposé de M le Maire, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le budget du futur lotissement de "la Gare". Il s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à **82 000.00 €**,

- et autorise le Maire à lancer la consultation, choisir le candidat et à signer le marché.

N°042 : Décision modificative n°1 du budget eau :

Suite à l'exposé de M le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits suivants :

- **1500.00€** du compte 022 (dépenses imprévues),

+ **1500.00€** au compte 701249 (agence de l'eau, redevance pour pollution).

N°043 : Décision modificative n°3 du budget communal :

Suite à l'exposé de M le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits suivants :

- + **3 000.00€** au compte 60621 (combustible)
- + **2 500.00€** au compte 61523 (entretien voies et réseaux)
- + **300.00€** au compte 61551 (entretien du matériel roulant)
- + **1 500.00€** au compte 6232 (fêtes et cérémonies)
- + **700.00€** au compte 6241 (transport de biens)
- + **200.00€** au compte 6281 (concours divers)

- **200.00€** du compte 6156 (maintenance)
- **1 000.00€** du compte 6231 (annonces et insertions)
- **1 500.00€** du compte 6257 (réceptions)
- **5 500.00€** du compte 022 (dépenses imprévues)

- **2 500.00€** du compte 205 (concess et droits similaires)
- + **2 500.00€** au compte 2051 (concess et droits similaires)

- **24 000.00€** du compte 2116 (cimetière)
- + **4 000.00€** au compte 2158 (autres matériels et outillages)
- + **20 000.00€** au compte 27634 (créances sur les communes).

Questions diverses :

M le Maire présente à l'assemblée différents devis :

- devis de l'entreprise "SARL Rui Pereira" concernant la réfection des enrobés rue de la Libération (montant du devis : 3903.74€ TTC) et la réfection d'avaloirs rue du 151^{ème} RI (2197.05€ TTC) et rue Pierre Guillaume (487.97€ TTC),
- devis de l'entreprise "EBI JOSNET" concernant l'installation d'un projecteur sur le parvis du centre culturel (759.46€ TTC) et la pose d'une prise et d'un câble devant la salle polyvalente afin d'y installer notamment les illuminations de Noël (devis accepté par 7 voix pour et 1 abstention pour 603.98€ TTC).

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces différents travaux même si certains éléments de ces devis sont à affiner. M le Maire prendra contacts avec les différents artisans.

Par ailleurs l'assemblée accepte le devis de "Echelle 51" pour l'acquisition d'un échafaudage (3 278.24€ TTC) et celui de "Déclit" pour un pot destiné également aux décorations à l'occasion des fêtes de fin d'année (295.41€ TTC).

- Mme Elisabeth BAUDESSON présente e nouveau comme convenu lors de la séance de 14/09 le devis pour la rénovation des volets du logement d'Auménancourt le Petit. Ce dernier est accepté par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30